

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le lundi **10 juillet 2023**, à compter de **19 h** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de monsieur Yves Bourassa, conseiller siège 1 et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Mesdames : Véronique Lemire, conseillère # 2
Messieurs : Yves Bourassa, conseiller # 1
Michel Ayotte, conseiller # 5
Luc Bernèche, conseiller # 6
Absences : Lyne Ash, mairesse
Linda Pomerleau, conseillère # 3
Claude Cardinal, conseillère # 4

Lise Dénommmé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Lise Dénommmé souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et ouvre l'assemblée à 19h00.

2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE

RÉSOLUTION # 7273-07-23

CONSIDÉRANT que l'article 158 du Code municipal dispose que « le conseil est présidé dans ses séances par son chef, ou le maire suppléant, ou, à leur défaut, par un membre choisi parmi les conseillers présents » ;

CONSIDÉRANT que la mairesse et la mairesse suppléante sont absentes pour des raisons de santé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Luc Bernèche
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** Yves Bourassa, président de la séance régulière du 10 juillet 2023.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION # 7274-07-23

Il est proposé par Michel Ayotte et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés.

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue
2. Nomination d'un/e président/e de séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Présentation Amélie Cordeau – RIFT
 - 5.1 Projet de résolution – Ajustement quote part du RIFT
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023
7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2023
8. Comptes à payer pour juin 2023
9. Rapport des travaux publics

10. Rapport de l'employée de soutien au développement
11. Rapport de la DG
 - 11.1 Suivi – Terrain de camping
 - 11.2 Suivi – Dossier chemin des Bouleaux
 - 11.3 Suivi – Affichage sur le SEAO – Assainissement des eaux
 - 11.4 Suivi – Rapport d'ingénierie conceptuelle de SNC Lavalin - mise aux normes de l'eau potable
 - 11.5 Suivi – Espace multisport de proximité
12. Rapport des élus
13. Service de nettoyage sur les côtés de chemins coupe des abords des rangs.
14. Offre de services contractuelle – Réjean Pelletier
15. Compensation – René Clément pancartes publicitaires
16. Présentation – États financiers comparatifs au 31 mai 2023
 - 16.1 Adoption – États financiers comparatifs au 31 mai 2023
17. Cahier de charges - Déneigement 2023-2024
18. Suivi - Comité du cimetière de Roulier
19. Résolution – Programme d'aide financière PRABAM
20. Creusage fossés – au 479 Chemin des Pins
21. Foyer extérieur pour le terrain de camping
22. Fossé à l'arrière du 7 rue Principale
23. Affaires nouvelles
 - 23.1 Suivi – Document d'appel d'offres - Vente d'un terrain sur le Chemin des Pins (Cadastre 2 849 939)
 - 23.2 Autorisation CPTAQ – Pont P-12104
 - 23.2.1 Résolution – Autorisation CPTAQ – Pont P-12104
 - 23.3 Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme
 - 23.3.1 Autorisation de l'entente intermunicipale en urbanisme
 - 23.3.2 Autorisation pour le dépôt d'une nouvelle « Entente intermunicipale en urbanisme » au MAMH
 - 23.4 Centre communautaire (Libellé officiel) (ajouté)
 - 23.5 Démission d'un membre du conseil (ajouté)
 - 23.6 Table de concertation – don (ajouté)
 - 23.7 Débroussaillage de 2 km sur le chemin de la Pipeline – Secteur Roulier/Nédélec (ajouté)
19. Correspondances
 - 19.1 Rapport annuel et états financiers 2022-2023 – Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue
 - 19.2 Rapport annuel du Transport adapté et collectif du Témiscamingue (TACT)
21. Prochaine séance le 7 août 2023
22. Période de questions
23. Levée de la séance

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question posée par le public pour le moment.

5. PRÉSENTATION D'AMÉLIE CORDEAU, DG POUR LE RIFT

Madame Amélie Cordeau fait la présentation d'un PowerPoint aux membres du conseil sur la situation financière actuelle du théâtre du RIFT de Ville-Marie. La présentation démontre le mandat important que le théâtre du RIFT occupe au sein de la population témiscamiennne. Il est important de garder nos activités culturelles, notre théâtre/cinéma, salle de spectacle et bien d'autres.

5.1 PROJET DE RÉOLUTION – AJUSTEMENT QUOTE PART DU RIFT

RÉSOLUTION # 7275-07-23

CONSIDÉRANT que le Rift œuvre au Témiscamingue dans le domaine culturel depuis plus de 41 ans, et qu'il est devenu la référence en la matière;

CONSIDÉRANT que le Rift est un modèle unique au Québec : Organisme à but non lucratif, diffusant à la fois, les arts visuels, les arts de la scène, le cinéma populaire et le cinéma de répertoire;

CONSIDÉRANT que le Rift dessert culturellement l'ensemble de la population du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que le Rift fait rayonner le Témiscamingue au Québec et ailleurs par son dynamisme et son implication sur différents chantiers culturels;

CONSIDÉRANT qu'en plus d'offrir un large éventail d'activités culturelles, le Rift participe au volet éducationnel en créant des partenariats avec les écoles de la région;

CONSIDÉRANT que le Rift s'implique dans différentes propositions culturelles dans les municipalités du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC de Témiscamingue participent financièrement au maintien du Rift dans sa mission culturelle;

CONSIDÉRANT que le budget alloué, par les municipalités de la MRC de Témiscamingue, au Rift est demeuré inchangé depuis près de 10 ans;

CONSIDÉRANT que les coûts d'opération et les cachets auxquels le Rift doit faire face augmentent d'année en année;

CONSIDÉRANT que le budget alloué par les municipalités de la MRC de Témiscamingue est de 60 000 \$ depuis 10 années, et qu'il ne répond plus à la demande qui n'a cessé de croître;

CONSIDÉRANT la volonté des élus du Témiscamingue de permettre à tous les citoyens de bénéficier de services culturels diversifiés et de qualité;

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution

Il est proposé par Michel Ayotte
et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE :

- La Municipalité de Nédélec propose une bonification de la quote-part de la MRC de Témiscamingue de 25 %, soit une somme annuelle de 75 000 \$ répartie de la façon déjà établie;
- La Municipalité de Nédélec encourage les municipalités de la MRC de Témiscamingue d'appuyer sa résolution et de l'acheminer à la MRC de Témiscamingue avant l'étude du budget pour l'année 2024.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

RÉSOLUTION # 7276-07-23

Il est proposé par Yves Bourassa et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 tel que présenté.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2023

RÉSOLUTION # 7277-07-23

Il est proposé par Yves Bourassa et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2023 tel que présenté.

8. COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2023

RÉSOLUTION # 7278-07-23

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 juin 2023 :

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; (31 826.04 \$ et 167 323.38 \$) pour un total de 199 149.42 \$.

9. RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Quelques questions sont posées sur les travaux effectués en juin 2023.

10. RAPPORT DE L'EMPLOYÉE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

Aucune question sur le rapport de l'employé de soutien au développement pour la période du 1^{er} au 30 juin 2023.

11. RAPPORT DE LA DG

11.1 SUIVI – TERRAIN DE CAMPING

Lise Dénommmé, directrice générale informe les membres que le terrain de camping est maintenant ouvert au public et que tel que prévu 2 services sont offerts (eau, électricité) maintenant aux campeurs.

11.2 SUIVI – CHEMIN DES BOULEAUX

Lise Dénommmé, directrice générale informe les membres qu'après avoir rempli et envoyé une demande d'aide financière volet « Rétablissement » au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au ministère des Transports et de Mobilité durable du Québec pour la réouverture du chemin des Bouleaux une lettre est arrivée en date du 13 juin 2023, informant la municipalité qu'aucune aide financière n'est admissible pour ce dossier. Il nous suggère de faire une demande au ministère de la Sécurité publique (MSP). Il est à noter qu'une demande est déjà ouverte entre le MSP et la municipalité.

La mise à jour sur le chemin des Bouleaux est qu'une demande de Certificat d'autorisation (CA) a été envoyée au MELCC le 4 mai 2023 et que nous sommes en attente de recevoir ce CA pour pouvoir poursuivre les travaux. À suivre.

11.3 SUIVI – AFFICHAGE SUR LE SÉAO – PROJET ASSAINISSEMENT DES EAUX

Lise Dénommmé, directrice générale informe les membres que la firme d'ingénieurs SNC Lavalin a été mise au courant que c'est eux qui ont été choisis pour faire les plans et devis et la surveillance de chantier dans le dossier du projet d'assainissement des eaux usées de Nédélec. Une rencontre de démarrage est à prévoir sous peu avec eux. À suivre.

11.4 SUIVI – RAPPORT D'INGÉNIERIE CONCEPTUELLE DE SNC-LAVALIN – MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

Lise Dénommmé, directrice générale informe les membres que le rapport d'ingénierie de la firme SNC Lavalin est maintenant complété et a été transmis à monsieur Jean-Claude Dorvil, ingénieur du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et est sous étude afin de voir lequel entre les 2 propositions faites sera retenu pour la municipalité de Nédélec. À suivre.

11.5 SUIVI - ESPACE MULTISPORT DE PROXIMITÉ

Lise Dénommmé, directrice générale informe les membres que le matériel de sport pour mettre en place l'espace multisport à la patinoire est maintenant arrivé, que les employés de la voirie travaillent à mettre en place les jeux afin de les rendre accessibles à la communauté. À suivre.

12. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun rapport des élus n'est apporté lors de cette séance.

13. SERVICE DE NETTOYAGE SUR LES CÔTÉS DE CHEMIN - COUPE ABORDS DES RANGS

Résolution # 7279-07-23

Il est proposé par Michel Ayotte, et résolu unanimement par les conseillers présents de prendre les services de monsieur Claude Fournier au coût de 95\$/H taxes en sus, pour faire le nettoyage/coupe de foin sur les abords des rangs du territoire de la municipalité de Nédélec.

ADOPTÉE À UNANIMITÉ

14. OFFRE DE SERVICES CONTRACTUELLE – RÉJEAN PELLETIER

Résolution # 7280-07-23

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents qu'une augmentation de salaire soit faite au taux discuté lors du caucus, une copie dudit taux sera gardée dans la filière des employés municipaux dans la voûte.

ADOPTÉE À UNANIMITÉ.

15. COMPENSATION ANNUELLE – RENÉ CLÉMENT ENSEIGNE PUBLICITAIRE

Résolution # 7281-07-23

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents qu'une compensation de 113\$/ (augmentation de 5%) soit versée à monsieur René Clément pour chaque enseigne publicitaire couvrant l'année en cours 2023.

16. PRÉSENTATION – ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS au 31 mai 2023

Les membres du conseil prennent connaissance des états financiers comparatifs au 31 mai 2023, le budget présenté tient la route au 31 mai 2023.

16.1 ADOPTION – ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 MAI 2023

Résolution # 7282-07-23

ATTENDU QUE les états financiers se terminant au 31 mai 2023 démontrent que le budget 2022 tient la route;

ATTENDU QUE les membres sont satisfaits du déroulement financier en date du 31 mai 2023;

Il est proposé par Michel Ayotte, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter la présentation des états financiers comparatifs en date du 31 mai 2023 tel que présenté.

Il est aussi entendu qu'une deuxième présentation des états financiers comparatifs sera représentée lors de la séance du mois d'octobre 2023

17. RÉVISION DU CAHIER DE CHARGES – DÉNEIGEMENT 2023-2024

Les conseillers prennent connaissance du cahier de charges général pour le contrat de déneigement à venir. Quelques petits ajustements sont faits au présent cahier de charges pour le contrat de déneigement à venir. À suivre.

18. SUIVI – COMITÉ DU CIMETIÈRE DE ROULIER

Résolution # 7283-07-23

ATTENDU QUE le comité du cimetière de Roulier désire obtenir un stationnement sécuritaire pour les usagers du cimetière lors de funérailles audit cimetière

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à leur faire don de trente (30) voyages de gravier pour faire le recouvrement du stationnement au cimetière de Roulier dont les dimensions sont approximativement 20 mètres de largeur (Nord/Sud) et de 35 mètres de profondeur (Est/Ouest) ;

ENTENDU QUE la municipalité enverra une lettre au ministère du Transport et de Mobilité durable du Québec afin de libérer les trente (30) voyages de gravier tel que mentionné ci-haut ;

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité envoie une lettre au MTMDQ leur demandant de libérer trente (30) voyages de gravier pour le cimetière de Roulier.

Il est aussi résolu que la municipalité s'engage à faire don dudit gravier un total de trente (30) voyages au comité du cimetière de Roulier ;

Il est aussi résolu que cette résolution ne change rien à la résolution 7264-06-23 prise antérieurement par les membres du conseil de la municipalité de Nédélec lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023;

Il est aussi résolu que la municipalité maintient le budget de 11 728\$ taxes nettes, payables sur réception de factures reliées au projet du stationnement sur le lot 4 356 085;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. RÉOLUTION – REDDITION DE COMPTE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE PRABAM

Résolution # 7284-07-23

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a alloué une compensation de 75 000 \$ pour l'entretien des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE la compensation allouée à la Municipalité était pour l'entretien courant et préventif des bâtiments municipaux, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QU'une somme de 46 900\$ a été utilisée afin de mettre l'électricité aux normes de la CNESST et prolonger la vie du garage municipal ;

ATTENDU QU'une somme de 28 100 \$ a été utilisée pour la construction d'un bâtiment connexe à la salle communautaire pour un bloc sanitaire

ATTENDU QUE les frais encourus étaient des travaux admissibles dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Michel Ayotte
Et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Nédélec approuvent les dépenses totalisant 75 000 \$ pour les travaux exécutés sur le garage municipal, et le bloc sanitaire conformément à l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des bâtiments municipaux, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. CREUSAGE DE FOSSÉS – AU 479 CHEMIN DES PINS

Résolution # 7285-07-23

ENTENDU QU'au 479 chemin des Pins il y a problématique au niveau du fossé qui traverse la propriété de monsieur Guillaume Hébert

ENTENDU QUE monsieur Guillaume Hébert désire remplir le fossé qui traverse sa propriété;

ENTENDU QUE si monsieur Guillaume Hébert va de l'avant avec le remplissage de son fossé, la municipalité risque d'avoir des problèmes d'écoulement à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité aille de l'avant en faisant nettoyer le fossé qui lui appartient;

Il est aussi résolu que la municipalité ne s'engagera pas à faire le nettoyage du fossé qui est sur la propriété de monsieur Guillaume Hébert ;

Il est aussi résolu que si par la suite monsieur Guillaume Hébert veut faire le remplissage du fossé sur sa propriété, il est libre de le faire à ses frais ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. FOYER EXTÉRIEUR SUR LE TERRAIN DE CAMPING AU 10 RUE PRINCIPALE À NÉDÉLEC

Résolution # 7286-07-23

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité reporte l'achat de foyer extérieur pour le terrain de camping. Le sujet des foyers extérieurs sera rapporté ultérieurement pour une autre discussion. À suivre.

22. FOSSÉ À L'ARRIÈRE DU 7 RUE PRINCIPALE À NÉDÉLEC

Résolution # 7287-07-23

ATTENDU QU'UN fossé est situé sur une longueur de 250 mètres à l'arrière de la propriété au 7 rue Principale;

ATTENDU QUE le citoyen a fait demande à la municipalité pour que celle-ci fasse un remplissage dudit fossé ;

ATTENDU QU'après discussion sur le sujet de faire un remplissage du fossé situé à l'arrière du 7 rue Principale

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par Michel Ayotte, et résolu unanimement par les conseillers présents de garder ledit fossé tel quel, afin de prévenir un lavement de terrain lors de pluie abondante ;

23. AFFAIRES NOUVELLES

23.1 SUIVI – DOCUMENT D’APPEL D’OFFRES – VENTE D’UN TERRAIN SUR LE CHEMIN DES PINS (CADASTRE 2 849 939)

ATTENDU QUE la municipalité a mis à vendre un terrain intra municipal à vendre au plus offrant;

ATTENDU QUE l’évaluation du terrain lot 2 849 939 se situe entre 15 000 \$ - 20 000 \$

ATTENDU QUE la municipalité met le terrain à vendre sur appel d’offres au plus offrant avec un montant de base à 20 000 \$

ATTENDU QUE les soumissionnaires avaient jusqu’au jeudi 29 juin 2023 à 15H pour déposer leur appel d’offres sur ledit terrain

ATTENDU QU’UN seul appel d’offres a été déposé au bureau municipal pour l’achat dudit terrain;

ATTENDU QUE le seul appel d’offres déposé a été fait au coût de 10 000 \$ taxes en sus, et non de 20 000 \$ comme le stipulait la documentation des appels d’offres;

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu unanimement par les conseillers présents de refuser l’appel d’offres déposé pour l’achat du terrain lot 2 849 939 au montant de 10 000 \$.

Il est aussi résolu de retourner en affichage dudit terrain à l’automne 2023. À suivre.

23.2 AUTORISATION CPTAQ – PONT P-12104

23.2.1 AVIS SUR LA DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT L’AUTORISATION À LA CPTAQ : LOTS 2850530, 3309711 ET 3309712 DU CADASTRE DU QUÉBEC (ROUTE 101 NORD) (ALIÉNATION/LOTISSEMENT ET AUTORISATION À UNE FIN AUTRE QUE L’AGRICULTURE)

Résolution 7289-07-23

CONSIDÉRANT que l’autorisation demandée n’ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes au niveau des odeurs). La faible superficie demandée n’aura pas d’impacts négatifs sur les activités agricoles. Il s’agit de travaux nécessaires à la sécurité de la route 101;

CONSIDÉRANT qu’il n’y a pas d’autres endroits disponibles (en zone blanche) pour un tel projet;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Véronique Lemire
Appuyé par Michel Ayotte
et résolu unanimement

DE TRANSMETTRE à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) un avis favorable relativement à la demande du ministère des Transports.

23.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

23.3.1 AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UNE NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS EN URBANISME

Résolution 7290-07-23

ATTENDU que la MRC de Témiscamingue et les municipalités de Béarn, Fugèreville, Kipawa, Guérin, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une nouvelle entente relative à l'application des règlements en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Luc Bernèche
et résolu unanimement par les conseillers présents

- **QUE** le conseil de la municipalité de Nédélec autorise la conclusion d'une entente relative à l'application des règlements en urbanisme avec les municipalités de Béarn, Fugèreville, Kipawa, Guérin, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue, telle que présentée.
- **QUE** la mairesse madame Lyne Ash et la directrice générale-greffière-trésorière madame Lise Dénomme soient autorisées à signer ladite entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23.3.2 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR UNE NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DE RÈGLEMENTS EN URBANISME

Résolution 7291-07-23

ATTENDU que la municipalité de Nédélec a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que les municipalités de Béarn, Fugèreville, Kipawa, Guérin, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue désirent conclure une nouvelle entente relative à l'application des règlements en urbanisme dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Ayotte
et résolu unanimement

- **QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de la municipalité de Nédélec s'engage à participer à l'entente relative à l'application des règlements en urbanisme et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil accepte que la MRC de Témiscamingue agisse à titre d'organisme responsable du projet ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- La mairesse madame Lyne Ash et la directrice générale-greffière-trésorière madame Lise Dénomme sont autorisées à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

23.4 CENTRE COMMUNAUTAIRE (LIBELLÉ OFFICIEL)

Résolution 7292-07-23

Il est proposé par Véronique Lemire et résolu unanimement par les conseillers présents de libeller officiellement la nouvelle salle communautaire « Centre Communautaire ».

23.5 DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Résolution 7293-07-23

Il est proposé par Luc Bernèche et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter la lettre de démission de madame Claude Cardinal, conseillère au siège 4 en date du 10 juillet 2023.

23.6 TABLE DE CONCERTATION VIE CITOYENNE DE NÉDÉLEC – DON

Résolution 7294-07-23

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents de faire un don au montant de 200 \$ à la table de concertation Vie Citoyenne de Nédélec. Ce don servira aux activités du camp de jour des « Aventuriers du secteur nord » 1^{re} édition été 2023.

23.7 DÉBROUSSAILLAGE SUR 2 KM – CHEMIN DU PIPELINE SECTEUR ROULIER/NÉDÉLEC

Résolution 7295-07-23

Il est proposé par Michel Ayotte, et résolu unanimement par les conseillers présents de prendre les services professionnels des Entreprises Forestières F. Germain pour faire du débroussaillage sur 2 km dans le chemin de la Pipeline secteur Roulier/Nédélec. Les coûts sont de 2 300\$/km ou de 130 \$/H, à la fin du contrat monsieur Germain prendra la méthode de calcul la plus avantageuse pour la municipalité soit à 130 \$/H ou encore à 2 300\$/km.

24. CORRESPONDANCES

24.1 RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS 2022-2023 – RÉSEAU BIBLIO ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

24.2 RAPPORT ANNUEL DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU TÉMISCAMINGUE (TACT)

Les membres prennent connaissance de la correspondance présentée.

25. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LE 7 AOÛT 2023

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées sur différents sujets en rapport avec la séance.

La période de questions se termine à 20h48.

27. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution # 7296-07-23

Levée de la séance à 20h50, est proposée par Véronique Lemire.


Yves Bourassa, Président de la séance

Lise Dénomé, directrice générale
et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Yves Bourassa, Président de la séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

